

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
31 JANVIER ET 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2019**

**N° 2019/E1/004**

**MOTION**

**DEPOSEE PAR :** M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE.

**OBJET :** SOUHAIT QUE LA CORSE DEVIENNE UNE ILE VERTE SANS GLYPHOSATE.

---

**CONSIDERANT** notre devoir de nourrir nos enfants avec une alimentation saine et équilibrée et de leur transmettre une terre fertile et non-polluée,

**CONSIDERANT** les risques sanitaires relatifs à l'usage de pesticides dans l'agriculture comme dans les activités de jardinage,

**CONSIDERANT** la responsabilité de notre Assemblée dans la prise de conscience et la construction d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de la terre, des femmes et des hommes qui la travaillent et de tous ceux qui s'en nourrissent,

**CONSIDERANT** le consensus politique et sociétal relatif à la question de la réduction des pesticides,

**CONSIDERANT** l'existence d'alternatives au glyphosate et le besoin de protéger les agriculteurs, premières victimes des effets nocifs des pesticides,

**CONSIDERANT** que les agriculteurs demandent à être acteurs du changement vers une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement pour laquelle un accompagnement agronomique, technique et financier est nécessaire,

**CONSIDERANT** que le 10 mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), placé auprès de l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le glyphosate devait désormais être classé cancérogène probable pour l'homme,

**CONSIDERANT** l'existence de preuves démontrant une association entre l'exposition au glyphosate et le développement de cancers tels que le lymphome non hodgkinien et le cancer du poumon,

**CONSIDERANT** l'avis de l'ANSES relatif à la sécurité des couches pour bébé publié en janvier 2019 qui met en évidence « la présence de différentes substances chimiques dangereuses dans les couches jetables qui peuvent notamment migrer dans l'urine et entrer en contact prolongé avec la peau des bébés »,

**CONSIDERANT** l'engagement du Président de la République française Emmanuel Macron en date du 27 novembre 2017 : « J'ai demandé au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans 3 ans » et son désengagement annoncé dans le cadre d'un débat citoyen le 24 janvier 2019,

**CONSIDERANT** le plan d'action global pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires avec un objectif de -25% en 2020 et -50% en 2025,

**CONSIDERANT** la consommation de glyphosate en Corse, à savoir : 366 tonnes pour la Haute-Corse et 48 tonnes pour la Corse-du-Sud en 2017,

**CONSIDERANT** la sensibilisation des acteurs corses de l'agriculture aux questions environnementales, avec par exemple l'organisation le 11 octobre 2018 du salon « Stop aux pesticides, fin du glyphosate : tous concernés » au lycée agricole de Borgu, la conférence du 16 octobre : « Une agriculture insulaire : zéro glyphosate »,

**CONSIDERANT** que le non-recours au glyphosate pourra être un premier pas vers l'abandon des autres produits phytosanitaires,

**CONSIDERANT** les bénéfices sanitaires, agricoles et environnementaux liés à l'abandon du glyphosate,

**CONSIDERANT** l'impact décisif de cette mesure en termes de marketing territorial,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Président du conseil exécutif de lui remettre, d'ici six mois, un rapport relatif à l'emploi de produits phytosanitaires à proximité des établissements scolaires en service à la rentrée 2019 et dans l'année en cours, une étude d'impact sur l'ensemble du territoire de la Corse.

**DEMANDE** au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du conseil exécutif, en lien avec les distributeurs, d'obtenir la mise en œuvre d'actions de promotion de solutions alternatives aux pesticides et l'abandon de la commercialisation des produits contenant du glyphosate aux particuliers en 2020.

**DEMANDE** à l'ODARC et à l'OEC de piloter, de coordonner et de mettre en œuvre un plan de sortie du glyphosate, en lien avec les chambres d'agriculture pour accompagner les exploitants, effectif dès 2021.